

CCT, NOTAIRES ASSOCIES
Société par actions simplifiée
au capital de 700 000 euros
Siège social : 7 place Jean Jaurès, 65000 TARBES
312 126 105 RCS TARBES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 MARS 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 1 037 770,30 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 037 770,30 euros
Absorption des pertes antérieures de la SAS ALEXANDRA GERARD ET CCT NOTAIRES & ASSOCIES	32 839,70 euros

Solde	1 004 930,60 euros
-------------	--------------------

A titre de dividendes	604 000,00 euros
-----------------------------	------------------

Soit 690,29 euros par action

Solde	400 930,60 euros
-------------	------------------

En totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 400 930,60 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 482 509,72 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 121 490,28 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

1 089 641,70 euros, soit 1 274,43 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 089 641,70 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

1 217 780,29 euros, soit 1 424,30 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 176 713,29 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 41 067,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

1 031 000,00 euros,

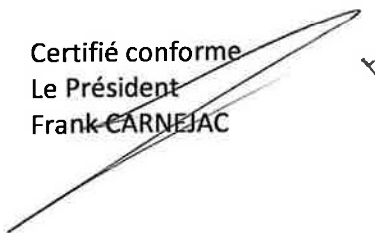
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 885 760,83 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 145 239,17 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 mars 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Frank CARNEJAC



Notes sur les comptes annuels

Désignation de l'entreprise : SAS CCT,NOTAIRES ASSOCIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 5 353 292 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 037 770 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/01/2023.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable notarial approuvé par arrêté du 22 juillet 1988, modifié par l'arrêté du 6 décembre 2000.

L'étude utilise pour sa comptabilité le logiciel INOT COMPTABILITE - Version 2.0 ayant reçu une attestation de conformité en date du 18/12/2018, numéro de récépissé du dépôt 18-4/2.0, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 janvier 2006.

La comptabilité a été traitée pour établir une déclaration selon les règles "Créances-Dettes". Les données chiffrées sont présentées hors-taxes.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 20 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans

Notes sur les comptes annuels

* Matériel informatique : 3 à 5 ans

* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds n'est pas limité dans le temps.

Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage.

La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Pendant l'évènement covid-19, un PGE a été souscrit en avril 2020 pour un montant de 950 000€ et a fait l'objet d'un étalement sur une période de 5 ans.

La Société SELARL Alexandra GERARD et CCT NOTAIRES ASSOCIES a été apportée par le biais d'une transmission universelle de patrimoine.

Par arrêté de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 9 août 2022, la société ALEXANDRA GERARD & CCT, NOTAIRES a été dissoute.

La société CCT, NOTAIRES ASSOCIES est nommée à la résidence de Biarritz (Pyrénées Atlantiques), en remplacement de la société ALEXANDRA GERARD & CCT, NOTAIRES ASSOCIES. Le décret est paru au Journal Officiel en date du 18 août 2022.

Notes sur le bilan

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentatio	Diminutions	en fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 499 832	35 349	9 914	1 525 268
Immobilisations incorporelles	1 499 832	35 349	9 914	1 525 268
- Constructions	998 552	9 354		1 007 906
- Installations, Agencements, Aménagements	331 998			331 998
- Matériel de bureau et informatique	558 341	76 790	41 096	594 036
- Mobilier de bureau	70 631	3 580		74 211
- Immobilisations corporelles en cours		9 489		9 489
Immobilisations corporelles	1 959 523	99 213	41 096	2 017 641
- Participations et créances rattachées	196 857		148 866	47 992
- Autres titres immobilisés	27	523		550
- Prêts et autres immobilisations financières	59 341		36 020	23 322
Immobilisations financières	256 226	523	184 886	71 864
ACTIF IMMOBILISE	3 715 581	135 085	235 895	3 614 772

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

	Quote-part du capital détenu (%)
- Filiales (plus 50% du capital détenu)	
SAS ALEXANDRA GERARD & CCT NOTAIRES 64200 BIARRITZ	99,00
SCI @CCT 65000 TARBES	99,00
- Participations (10 à 50% du capital détenu)	
SAS LEGAPOLE DEVELOPPEMENT 31100 TOULOUSE	28,57

FILIALE : - SCI @CCT - 65000 TARBES - Capital : 1 000€ - Capital détenu = 99% - Chiffre d'Affaire 2022 = 22 205€ - Résultat 2022 = 0€

PARTICIPATION : SAS LEGAPOLE - 31100 TOULOUSE - Capital : 87 500€ - Capital détenu = 28.57% -

Chiffre d'Affaire 2021 = 171 465€ - Résultat 2021 = Bénéfice de 26 791€

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	24 818	8 279	9 776	23 320
Immobilisations incorporelles	24 818	8 279	9 776	23 320
Terrains				
Constructions	229 058	74 353		303 411
Installations, Agencements, Aménagements	321 908	3 494		325 402
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	437 955	74 002	29 984	481 972
Mobilier de bureau	25 325	12 664		37 989
Immobilisations corporelles	1 014 246	164 513	29 984	1 148 774
TOTAL GENERAL	1 039 063	172 792	39 760	1 172 095

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	9 080
Disponibilités	15 100
Total	24 180

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	32 951
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	32 951

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an
Emprunts et dettes financières	2 054 900	354 722	1 700 178
Fournisseurs et comptes rattachés	30 783	30 783	
Dettes sociales	447 354	447 354	
Dettes fiscales	164 859	164 859	
Autres dettes	105 295	105 295	
Produits constatés d'avance			
Total	2 803 191	1 103 013	1 700 178

Charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	48
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 800
Dettes fiscales et sociales	288 591
Autres dettes	18 933
Total	327 372

Echéances des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances Clients et Comptes rattachés	112 479	112 479	
Autres	105 292	81 970	23 322
Charges constatées d'avance	32 951	32 951	
Total	250 721	227 400	23 322

Autres informations

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

La société a souscrit un contrat avec la société AXA FRANCE VIE pour couvrir les indemnités de départ à la retraite.

Il n'a pas été constitué de provision au cours de l'exercice 2022.

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	
Dont concernant :	
Engagements assortis de suretés réelles	

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets	28 388	23 320	5 068	13 135
Autres immobilisations incorporelles	1 496 880		1 496 880	1 461 880
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 007 906	303 411	704 494	769 494
Instal.agencem.aménagements	331 998	325 402	6 596	10 090
Matériel de transport				
Matériel de bureau & inform.	594 036	481 972	112 065	120 387
Mobilier de bureau	74 211	37 989	36 222	45 307
Autres immobilisations corp.				
Immob. en cours / Avances & acomptes	9 489		9 489	
Immobilisations financières				
Participations	25 992		25 992	109 857
Créanc.ratt.à participations	22 000		22 000	87 000
Autres titres immobilisés	550		550	27
Prêts				
Autres immobilisations financières	23 322		23 322	59 341
ACTIF IMMOBILISE	3 614 772	1 172 095	2 442 678	2 676 517
Stocks et en-cours	92 424		92 424	80 270
Avances & acompt.vers./cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	112 479		112 479	145 110
Créances notaires en concours	18 525		18 525	20 450
Autres créances	41 445		41 445	12 446
Capital sous. appelé non vers				
Valeurs mobilières de placement	630 342		630 342	530 000
Disponibilités				
Etablissements dépositaires autorisés	26 024 420		26 024 420	23 341 882
Fonds détenus pour le compte des tiers	-25 001 951		-25 001 951	-21 737 838
Autres disponibilités	959 980		959 980	1 014 020
Charges constatées d'avance	32 951		32 951	15 771
ACTIF CIRCULANT	2 910 615		2 910 615	3 422 110
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
TOTAL ACTIF	6 525 387	1 172 095	5 353 292	6 098 628

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	700 000	700 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	124 360	124 360
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles	8 267	7 494
Autres réserves	70 000	68 400
Report à nouveau	-32 840	
Résultat de l'exercice	1 037 770	1 033 373
Prélèvements des notaires		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 907 558	1 933 627
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 054 852	2 371 760
Emprunts auprès des associés		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	656 745	588 854
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 783	27 916
Dettes fiscales et sociales	598 059	868 042
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes notaires en concours	71 353	113 537
Autres dettes	33 942	194 891
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 445 735	4 165 000
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	5 353 292	6 098 628